

PRÉFET DU GARD

Préfecture

Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité

Bureau de l'environnement, des installations
classées et des enquêtes publiques
Réf : BEICEP/ DCL 2019
Affaire suivie par : Mme JULIEN
Tél. : 04.66.36.43.06

e-mail : nathalie.julien@gard.gouv.fr

NIMES, le

07 AOUT 2019

Le Préfet

à

Mesdames et messieurs les membres
de la Commission de Suivi de Site (CSS)
autour des installations de la société
SANOFI à Aramon

OBJET : Réunion de la CSS autour des installations de la société SANOFI, sur le territoire de la commune d'ARAMON

PJ : un imprimé de mandat

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) dans le cadre du fonctionnement de la société SANOFI se tiendra le :

**jeudi 10 octobre à 9H30
salle du conseil municipal
Mairie d'ARAMON**

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est le suivant :

- Bilan de fonctionnement par la société SANOFI chimie et par l'inspecteur des installations classées.
- Présentation de l'instruction ministérielle du 6 novembre 2017 relative à la mise à disposition et aux conditions d'accès des informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les installations classées pour la protection de l'environnement.
- Suivi du plan de prévention des risques technologiques (PPRT).
Questions diverses.

Je vous remercie de bien vouloir participer à cette réunion, ou, en cas d'empêchement, de vous faire représenter par votre suppléant.

Pour les membres de la commission ne pouvant se faire suppléer, je rappelle que vous avez également la possibilité de donner mandat à un autre membre de la CSS.

Le préfet,
Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE



DESTINATAIRES

Collège « Administrations de l'Etat »

Le préfet du Gard, ou son représentant,
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ou son représentant,
Le directeur du service départemental d'incendie et de secours, ou son représentant,
Le chef du service interministériel de défense et de protection civile, ou son représentant,
Le directeur départemental des territoires et de la mer, ou son représentant,
Le chef de l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, ou son représentant,

Collège des « Elus de collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés »

M. Michel PRONESTI, maire d'Aramon
M. Jean-Marie ROSIER, adjoint au maire
M. Marc ZAMMIT, conseiller communautaire de la communauté de communes du Pont du Gard
Mme Nathalie NURY, conseillère départementale du canton de Roquemaure

Collège des « Riverains d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée »

M. Christian CAMELIS, Société de Protection de la Nature du Gard
M. Alain CLERGERIE, riverain
Mme Francette AGULHON, riveraine
M. Florian ARGELAGUET, riverain

Collège « Exploitants d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou organismes professionnels les représentant » :

M. Denis LARGEAU, Directeur du site
M. Jacques LONGEPE, responsable production chimie 2
Mme Anne HILLAIRE, responsable HSE ou son remplaçant

Collège « Salariés de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée » :

Mme Marion PROCHAZKA, membre du CSE
Mme Marie-Claude ROMEO VASQUEZ, membre du CSE
Mme Patricia DEJEAN, membre du CSE